



## Séance du 31 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars, le Conseil Communautaire du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Lignan de Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Le Gorec.

**PRESENTS (40) :** **BARON :** Emmanuel LE BLOND DU PLOUY. Xavier SMAGGHE. **BLESIGNAC :** Jean-François THILLET. André FAURE. **CREON :** Pierre GACHET. Pierre GREIL. Jean-Marie RAMBAUD. Jean SAMENAYRE. Sylvie DESMOND. Pierre HUGUET. Mathilde FELD. **CROIGNON :** Frédéric COUSSO. Patrick BONNIER. **CURSAN :** Jean-Pierre SEURIN. Dominique RONDET. **HAUX :** Bernard LE GOREC. Jacques PERCHERON. **LA SAUVE MAJEURE :** Jacques BORDE. Dany CREPEAUX. Alain TERRAZA. Annie BEAGATTO (suppléante de Cécile ESCUDIE). **LE POUT :** Marcel COURBERES. Michel NADAUD. **LIGNAN DE BORDEAUX :** Jean-Michel BEGEY. Jean-Paul LESTONNAT. Françoise GUIMON. **LOUPES :** Michel GAUTIER. **MADIRAC :** Michèle BOUTANT. Jean-Michel PASZAK. **SADIRAC :** Jacky VERDIER. Jean-Louis MOLL. Alain STIVAL. Patrick GOMEZ. Jean Louis PREBOT. Jean-Louis WOJTAZIK (suppléant de Laurent GUIGNES). Isabelle LAFON. **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Jean-Michel DOUENCE. Jean-Claude JABIOL. **SAINT LEON :** Nicolas TARBES. Christine CHARPENTIER.

**ABSENTS (3) :** **BARON :** Manuel ALONSO. **LOUPES :** Chantal DESSENT. **HAUX :** Nathalie AUBIN (excusée).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Jean-Michel BEGEY est élu secrétaire de séance.

### **1) Adoption du Compte Rendu de la séance du 24 février 2009**

Celui-ci, après lecture commentée est adopté à l'unanimité.

### **2) Débat d'Orientations Budgétaires (Délibération 08/03/09)**

#### **2.1 EXPOSE PRELIMINAIRE**

Le vote du budget (primitif ou unique) est précédé, pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientations Budgétaires –DOB– (articles L 2312-1 et L 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce DOB doit se tenir dans le délai de deux mois précédant l'adoption du budget ; le délai entre le DOB et le vote n'est pas fixé règlementairement, mais il doit rester toutefois « raisonnable » selon la jurisprudence établie.

Il porte sur les propositions d'orientations pour l'exercice considéré et aussi esquisse les grandes tendances des exercices suivants.

Il permet d'informer le public sur les affaires locales et aux élus d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble. Le Président fait connaître à cette occasion les choix budgétaires prioritaires et les modifications souhaitables par rapport au budget antérieur, les prévisions et les réalisations.

La teneur du Débat d'Orientations Budgétaires, retracée dans un compte rendu distinct (circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 et TA de Montpellier, le 11 octobre 1995, René Bard c /commune de Bédarieux) sans caractère décisionnel, n'a pour objet que de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi. S'agissant d'un acte ne faisant pas grief, à l'instar des vœux, des recommandations ou des propositions, il n'est pas soumis au contrôle de légalité externe. Le Débat d'Orientations Budgétaires s'effectue dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8 du CGCT.

## **2.2 PRESENTATION**

### **Le Mot du Président :**

*« J'ai privilégié cette année une présentation simplifiée agrémentée de nombreux tableaux, choix qui me semble plus didactique.*

*De même chaque chapitre est articulé, lorsque cela est possible, comme suit :*

- constat
- analyse sommaire
- propositions ,perspectives....

*Il est évidemment que le « DOB 2009 » ne pourra que s'enrichir au gré des informations et interrogations ;les éléments présentés devront pouvoir également constituer des bases de données rapidement mobilisables pour tout autre usage.*

*Par la présente, je tiens également à souligner la qualité de travail et des informations des précédents D.O.B. dont je me suis largement inspiré ».*

### **2.2.1 GRANDES LIGNES COMPARATIVES 2008 ET 2009.**

#### **RAPPEL DU BUDGET 2008**

Le budget global prévisionnel 2008 s'établissait en équilibre des recettes et dépenses de fonctionnement et investissement à 2,55 millions d'euros (hors OM évalués à 1,2 millions d'euros- entrée sortie égale dans le fonctionnement - participant au numérateur du CIF destiné au calcul de la DGF ) avec :

1830 K€ en fonctionnement (soit 72% du BP)

724 K€ en investissement (soit 28% du BP)

Les réalisations 2008 sont résumées comme suit :

- Dépenses de fonctionnement (hors TEOM de 1,178 M€)pour 1,649 Millions d'euros  
dont principalement
  - Charges à caractère général pour 350 850 € soit 21%
  - Charges du personnel pour 194 630 € soit 12%
  - Subventions aux Associations  
et Manifestations (d'Intérêts Communautaires) pour 878 130 € soit 53 %.
  - Charges financières pour 104 023 € soit 6,3%
- Recettes de fonctionnement (hors TEOM de 1,065 M€)pour 1,806 Millions d'euros  
dont principalement
  - Contributions directes pour 967 968 €soit 53%
- Dépenses d'investissement pour 562 366 € euros
- Recettes d'investissement pour 312 713 euros

## PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2009

Le projet de budget global prévisionnel 2009 s'établit en équilibre des recettes et dépenses de fonctionnement et investissement à 2,77 millions d'euros (hors OM évalués à 1,25 millions d'euros) avec 1,998 M€ en fonctionnement (soit 72% du BP) 0,772 M€ à investissement (soit 28% du BP).

Le BP 2009 peut être résumé comme suit :

- Dépenses de fonctionnement (hors TEOM ) pour 1 998 150 Euros (+20% /2008) dont principalement

- |  |                            |
|--|----------------------------|
| - Charges à caractère général                    | pour 344 806 € soit 17,3 % |
| - Charges du personnel                           | pour 227 050 € soit 11,4%  |
| - Subventions aux Associations et Manifestations | pour 938 630 € soit 53 %.  |

- Recettes de fonctionnement (hors TEOM et égales aux dépenses soit +10,6%/2008)

dont principalement contributions directes pour 923 980 euros soit 46%

|                                  |                             |
|----------------------------------|-----------------------------|
| <u>Dépenses d'investissement</u> | pour 771 797 € (+37%/2008)  |
| <u>Recettes d'investissement</u> | pour 771 797 €(+46,8%/2008) |

### 2.2.2 FONCTIONNEMENT

**Généralités :** Les ratios de la CCC sont inférieurs à ceux des communautés à fiscalité additionnelle (voir annexe 0 ratios DGCL ) pour une population arrêtée à 13621 habitants par exemple :

|                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| DF :                 | 222€/H contre 211DGCL |
| Imposition directe : | 71€/H contre 94 DGCL  |
| RF :                 | 221/H contre 221 DGCL |
| DGF :2               | 4,8/H contre 28 DGCL  |

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### FISCALITE

#### Constat :

L'annexe 1 présente l'évolution des taux et des bases.

#### Analyse :

Rappel de la présentation DOB 2007 :

« La politique budgétaire 2001-2007 avait fonctionné grâce à plusieurs paramètres :

- **augmentation des bases** globales dues à l'accroissement démographique sur le territoire
- **amélioration de la DGF** pour la même raison
- **limitation rigoureuse des frais de fonctionnement** en limitant les compétences communautaires et en faisant monter progressivement les charges de gestion
- la **constitution d'un excédent budgétaire** permettant d'autofinancer les dépenses courantes d'investissement.

Elle a commencé à évoluer différemment sur l' exercice budgétaire 2007 avec

- le tassement de la démographie du territoire (croissance faible sur certaines communes)
- la baisse annoncée des aides de la C.A.F. de la Gironde (120 000 € en 2010 par rapport à 2005).
- la hausse très faible de la D.G.F. plafonnée. »

Le constat 2009 sera identique et contraindrait à proposer un rythme modéré mais constant de la fiscalité.

#### Perspectives :

Une analyse plus fine de l'évolution historique des postes du budget s'impose, afin de pouvoir mieux proposer une prospective haute et basse, tenant compte des incertitudes en terme de garanties dans le temps de l'appui des partenaires financiers, des exigences sociétales (associations) et des dépenses liées au équipements.

Il convient aussi de retrouver à la fois une marge de manœuvre en fonctionnement, de même qu'une capacité effective d'investissement, lesquelles toutes deux, sont très minces aujourd'hui.

Le tableau de simulation de fiscalité joint au dossier doit à cet égard être optimisé.

### **EXCEDENTS**

#### Constat :

|        | <b>Résultat d'exercice</b> | <b>Résultat de clôture</b> |
|--------|----------------------------|----------------------------|
| - 2002 | 67 806.12 €                | 175 186.21 €               |
| - 2003 | 18 754.88 €                | 250 795.13 €               |
| - 2004 | 109 200.62 €               | 351 399.98 €               |
| - 2005 | 30 433.42 €                | 381 833.40 €               |
| - 2006 | - 166 568.95 €             | 119 763.95 €               |
| - 2007 | 67 381.02 €                | 187 144.97 €               |
| - 2008 | 23 141,10 €                | 180 286,07 €               |

#### Analyse :

Les résultats s'ils sont positifs restent très révélateurs de la faible marge en terme de capacité d'autofinancement ; une analyse comparative vis à vis des ratios nationaux présentés en annexe 0 est fondamentale.

#### Perspectives :

L'exposé du DOB 2008 reste plus que jamais d'actualité :

« Comme prévu dans les orientations budgétaires 2007, l'excédent de l'exercice est très réduit.

Les frais de fonctionnement toujours croissants et compte tenu en 2008 de la maintenance et la gestion de la salle multi-sports d'où l'obligation de revoir à la hausse la fiscalité ».

### **IMPOTS & TAXES**

#### Constat :

Les ressources locales de la CCC, ont été les suivantes :

- 2002 : 326 254 €
- 2003 : 347 941 €
- 2004 : 367 960 €
- 2005 : 386 910 €
- 2006: 404 174 €
- 2007 : 635 700 €
- 2008 : 967 968 €

Le tableau de l'annexe 1 retranscrit l'évolution de la fiscalité.

Analyse :

La croissance continue des bases des impôts locaux constatée ces dernières années , puis le fléchissement récent restent essentiellement liés aux prix de l'immobilier , à l'attractivité de notre secteur et enfin à la variabilité de l'offre en termes de terrains à bâtir.

Perspectives :

Le tassement prévisible de l'évolution des assiettes imposera vraisemblablement un travail d'optimisation des communes (CCID), si en termes de ressources on veut juguler la fiscalité tant au niveau des communes que de la CCC.

Il conviendra aussi d'examiner les corrélations entre taux communaux et les taux de la CCC ; en effet si la montée en puissance de l'intercommunalité explique l'indépendance des phénomènes, il va falloir à présent réfléchir en termes de transferts effectifs des charges ; de ce point de vue un réexamen des statuts de la CCC s'impose.

**DOTATIONS & SUBVENTIONS.**

Constat :

Le tableau de l'annexe 3 présente l'évolution globale des différentes recettes :

**D.G.F.**

|        |   |
|--------|---|
| 2003 : | 121 223.00 €  |
| 2004 : | 184 983.00 € (TEOM prise en compte)                     |
| 2005 : | 284 668.00 € (augmentation population de Baron & Créon) |
| 2006 : | 296 893.00 €  |
| 2007 : | 299 456.00 €  |
| 2008 : | 338 884.00 €  |

**Participation CAF & M.S.A. ( Contrats Enfance Jeunesse)**

**solde 30% de l'Année -1 + Acompte 70% de l'Année 1.**

|            |   |
|------------|---|
| 2003 :     | 232 782.92 €  |
| 2004 :     | 315 119.73 €  |
| 2005 :     | 424 415.88 €  |
| 2006 :     | 428 667.30 €  |
| 2007 :     | 502 825.17 € (y compris la dégressivité du contrat antérieur) |
| 2008 :     | 423 498,78 € (y compris la dégressivité du contrat antérieur) |
| 2008( Bis) | 31 973,00 € (à venir- imputation à tort CDC TARGON)           |

Analyse :

Néant

Perspectives :

**Les prévisions 2009 de la participation CAF & MSA « Contrat Enfance Jeunesse » sont les suivantes :**

\*C.A.F. 419124,84 €

\*M.S.A. 28445,14 € soit un total de 453 942,88€( y compris le rappel MSA de 31973€)

Pour mémoire la dotation globale CAF + MSA 2008 était de 455 471,78 €.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses 2008 et les perspectives 2009 apparaissent dans les tableaux joints

### **CHARGES A CARACTERE GENERAL (Chapitre 011).**

#### Constat :

Ces dépenses s'élèvent à 15-20% des dépenses de fonctionnement, ratio normal

#### Analyse :

Les postes énergétiques sont liés à la conception des bâtiments qui la plupart sont récents  
Les dépenses d'entretien sont élevées.

#### Perspectives :

Une analyse fine des contrats d'entretien mérite d'être engagée (cf l'économie de 50% réalisée sur le nettoyage). De même un diagnostic énergétique des bâtiments mériterait d'être engagé.  
Il faut prévoir encore sur l'année 2009, une augmentation de frais de fonctionnement et de gestion pour la salle multi-sports.

### **FRAIS DE PERSONNEL ( Chapitre 012)**

#### Constat :

|          |           |
|----------|-----------|
| - 2002 : | 79 540 €  |
| - 2003 : | 87 066 €  |
| - 2004:  | 116 226 € |
| - 2005:  | 136 670 € |
| - 2006 : | 144 608 € |
| - 2007:  | 176 088 € |
| - 2008:  | 194 630 € |

#### Analyse :

Sa croissance est extrêmement faible. A signaler en déduction de cette charge, la prise en compte par la C.A.F. de 55% du salaire coordonnateur C.A.F.  
L'évolution des effectifs est annexée. Ce chapitre représente de l'ordre de 7% des dépenses, ratio brut assez faible en apparence. Il conviendrait d'intégrer la masse salariale du personnel des associations D.S.P. (opération externalisée).

#### Perspectives :

La montée en puissance en 2009 du personnel devrait se traduire par une augmentation sensible mais n'affectant pas réellement la dépense (poste A21, DGS , ...)

## AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE.( Chapitre 65)

### Nota :

La T.E.O.M. transite par le budget communautaire mais ne doit pas être analysée au fond ici.  
Ci après (pour info) son évolution :

- 2003 : 692 113.94 €
- 2004 : 784 181.58 € (11 mois mandatés)
- 2005 : 1 067 938.93 € (13 mois mandatés)
- 2006 : 970 488.89 € (12 mois mandatés)
- 2007 : 1 087 000.00 € (12 mois mandatés)
- 2008 : 1 178 055,63 €

### Constat :

Les subventions aux associations (voir tableau séparé) s'établissent comme suit :

- 2002 : 256 333.00 €
- 2003 : 331 300.00 €
- 2004 : 445 779.50 €
- 2005 : 529 864.00 €
- 2006 : 763 940.00 €
- 2007 : 796 251.00 €
- 2008 : 878 130,00 € (+340% depuis 2002 ! !)

Les subventions versées en 2008 et souhaitées par les associations délégataires pour 2009 sont les suivantes :

|                         | <u>2008</u>            | <u>2009</u>                       |
|-------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| LJC                     | 235 000                | 255 000 + 15000                   |
| La Ribambule            | 349 000                | 370 000 + 25000                   |
| Kaleidoscope            | 50 000                 | 50 000                            |
| Solidarité en Créonnais | 40 000 + 7000          | 43 000                            |
|                         | -----                  | -----                             |
| soit                    | <b>674 000 + 7000€</b> | <b>718000 + 40 000 € (+11,3%)</b> |

### Analyse :

Ces sommes reflètent les efforts importants consentis pour la politique sportive, culturelle et sociale de la CCC. Elles sont à corrélérer avec les aides C.A.F.

La RIBAMBULE et LJC représentent à elles seules 50% de la somme allouée.

### Perspectives :

Les tendances d'évolution annoncées en 2008 se maintiennent ; la spirale inflationniste devra être impérativement maîtrisée, peut être par une meilleure mutualisation des moyens humains , en tous cas par une analyse plus fine des moyens au regard des besoins.

L'adéquation entre les augmentations substantielles des aides CCC aux associations délégataires de services et l'aide CAF./MSA conduiront inévitablement à bien définir et suivre les objectifs communautaires convenus et réellement mis en place

## **CHARGES FINANCIERES.**

### *Constat :*

Elles augmentent forcément puisque la Communauté doit financer par l'emprunt des équipements destinés à une ou deux générations. Les intérêts des emprunts sont ainsi passés de :

- 2003 : 9 413.00 €
- 2004 : 25 610.00 €
- 2005 : 27 082.00 €
- 2006 : 83 149.12 € (y compris les ICNE)
- 2007 : 102 641.31 € (y compris les ICNE et ligne de trésorerie importante)
- 2008 : 104 023,91 € (y compris les ICNE et ligne de trésorerie importante)
- 2009 : 128 038 ,00 € (prévisions y compris les ICNE et ligne de trésorerie importante)

La ligne de trésorerie qui est élevée (600 000€) est essentiellement destinée à couvrir le retard des versements CAF ; et, en cas de travaux, à assurer la période transitoire entre l'achèvement des travaux et le recouvrement des aides (subventions) afin d'éviter le paiement des intérêts moratoires.

### *Analyse :*

La faiblesse des charges mérite d'être corrélée avec l'ampleur des réalisations.

### *Perspectives :*

Un calendrier pluriannuel des projets de réalisations devra impérativement être mis en place , agrémenté d'un tableau de simulation financier.

## **2.2.3) INVESTISSEMENT**

Depuis sa création, la Communauté a réalisé globalement sur les exercices 2002 à 2008 environ 4 ,450 Millions d'euros d'achats ou de travaux .

Les projets 2009 apparaissent dans le tableau « Recettes Dépenses » d'investissement.

## **RECETTES ET DEPENSES**

### *Constat :*

Les dépenses afférentes aux réalisations exécutées jusqu'ici ont été étalées dans le temps et s'établissent en moyenne au tiers de celles consacrées au fonctionnement, ce qui est un ration normal.

### *Analyse :*

Les ratios doivent être calculés sous forme de tableaux depuis l'origine afin de mieux appréhender leur évolution historique.

### Perspectives :

Les projets 2009 sont équilibrés au sens financier; la part d'autofinancement et celle des aides espérées sont liées avec la probabilité de réalisation.

De même certaines prestations préalables telles que projet architectural, étude de définition sont envisagées.

Les excédents d'investissement devront faire l'objet du même suivi que ceux du fonctionnement.

### **2.2.4 CONCLUSION DU PRESIDENT**

L'exercice 2009 représente une période de transition qu'il faudra mettre à profit pour mieux analyser les différents postes budgétaires de notre CCC afin de disposer d'une meilleure lecture que celle due aux effets de la stricte conjoncture ; pour cela une analyse rétrospective et prospective s'imposera.

Dans l'attente, il convient de juguler la dépense et de mieux comprendre les paramètres constitutifs des recettes ; les projets d'investissement quant à eux ne pourront évoluer qu'au terme de ce travail.

Enfin la mise en place d'un nombre approprié et non surabondant de tableaux de suivi doit être impérativement engagée pour une meilleure gouvernance de l'institution CCC.

### **2.3 ANNEXE DES DOCUMENTS JOINTS AU DOB**

#### **RECAPITULATIF DES DOCUMENTS JOINTS**

#### **1<sup>ère</sup> partie**

##### **DEBAT d' ORIENTATION BUDGETAIRE**

- Annexe 1 - Fiscalité
- Annexe 2 - Evolution des dépenses de fonctionnement
- Annexe 3 - Dotations & Subventions
- Total

#### **2<sup>ème</sup> partie**

##### **DOCUMENTS PREPARATION BUDGET 2009.**

##### **Extrait du Compte administratif 2008**

- Balance générale au 31 Décembre 2008
- Exécution du budget 2008
- Restes à réaliser
- Section de Fonctionnement - Chapitres
- Section d'Investissement - Chapitres
- Balance générale du budget

##### **Extrait du Compte de Gestion 2008**

- Résultat d'exécution au 31 Décembre 2008
- Résultat de clôture au 31 Décembre 2008

##### **Balance 2009**

##### **Dépenses de Fonctionnement 2009**

- Revalorisation des locaux mis à disposition (1)
- des associations C.A.F.
- Contrats de maintenance (2)
- Cotisations intercommunales (3)

Tableau des effectif Personnel  
au 1er janvier 2009 (4)  
Indemnités des élus (5)

Subventions aux associations intérêt communautaires (6)  
Echéancier des emprunts en cours (7)  
Etat des I. C. N. E. (8)  
Etat de la dette sur 20 ans (9)

### **Recettes de Fonctionnement**

Simulation fiscale 2008 / 2009 - PG (10)  
Simulation fiscale 2008 / 2009 - B LG (11)  
Ratios financiers de l'intercommunalité (12)  
à fiscalité propre en 2007

## **2.4 DISCUSSION**

Les chapitres évoqués n'appellent pas de véritable discussion. En revanche, les assiettes des bases fiscales ont souligné la nécessité d'une meilleure analyse (Cf Chapitre 2.3.1 Fonctionnement - Impôts et Taxes) et surtout d'une vérification de leur évolution. Cette analyse sera demandée aux Service Fiscaux.

De plus, le Président rappelle que les taux intercommunaux s'appliquent sur les bases des communes qui sont variables, en sorte que l'effet de la fiscalité est différent suivant les communes, ce qui doit engendrer une certaine prudence.

## **3) Remboursement du sinistre de la tempête du 24 janvier 2009 par Groupama (Délibération 09/03/09)**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Créonnais a subi des dégâts occasionnés par la tempête du 24 janvier 2009.

Ces dégâts sont couverts par Groupama dans le cadre du contrat « Sinistres entreprises-collectivités ».  
Groupama a adressé (déduction de franchise de 729 €)

- le 13 mars un chèque de remboursement de 2401,25 € (la Maison de Lise de Sadirac, le siège social de la Communauté de Communes du Créonnais et le Multi-accueil de Créon).

- le 13 mars un chèque de remboursement de 282,47 € (La maison de Lise).

Monsieur le Président, propose de créditer ces deux sommes au compte R7788 du budget (section de fonctionnement).

*Cette proposition reçoit l'accord unanime des membres du Conseil Communautaire.*

## **4) Recouvrement des remboursements d'assurances (délibération 10/03/09)**

Monsieur le Président rappelle qu'à la suite des renseignements pris auprès de Monsieur le Percepteur de Créon, il s'avère que chaque remboursement doit, en l'absence de règles précises, être accepté par délibération du Conseil Communautaire, et ceci indépendamment la somme en question.

Afin de réduire le nombre de délibérations, il est possible de fixer un montant en dessous duquel les sommes peuvent être recouvrées directement.

Monsieur le Président propose donc, par conséquent, que le Conseil Communautaire lui donne délégation permanente pour recouvrer toute somme inférieure à 1 500 € par affaire, étant entendu que le remboursement fait l'objet d'un examen attentif préalable au recouvrement.

*Cette proposition reçoit l'accord unanime des membres du Conseil Communautaire.*

## **5) Lancement d'un Agenda 21 Local**

### **5.1) Préambule explicatif**

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération type du Conseil Générale de la Gironde, retravaillée par Jean Michel Begey.

Les Elus locaux, au sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, ont rappelé que les collectivités territoriales sont au plus proche des habitants. Ainsi émergent aujourd'hui de leurs initiatives, via notamment « L'Agenda 21 local » de véritables politiques de développement durable de proximité. Cette démarche permet une nouvelle forme de gouvernance territoriale pour faire face aux nouveaux enjeux auxquels sont confrontés nos sociétés.

Fortes des projets déjà engagés, notre collectivité pourrait ainsi s'impliquer plus fortement dans la prise en compte du développement durable dans ses politiques et sur son territoire par le lancement d'un Agenda 21 local.

La Communauté de Communes du Créonnais a lancé en 2007 une « *Etude globale pour le développement durable du territoire communautaire* ». Cette étude, réalisée par un Cabinet externe, a été présentée aux élus du précédent mandat en novembre 2007 puis à ceux récemment élus en 2008.

Cette « Etude globale » est composée de trois grands chapitres : les constats, les enjeux et les propositions sur 9 grands thèmes d'analyse.

La Communauté de Communes a créé un poste de vice-président en charge du développement durable et des relations avec le Pays Cœur de l'Entre-deux-Mers. De fréquentes rencontres de travail ont déjà eu lieu avec la Mission Agenda21 du Conseil Général et avec le chargé de mission développement durable du Pays.

Une commission « développement Durable », composée d'élus de différentes communes du territoire, fonctionne depuis septembre 2008, coordonnée par le vice-président. Le projet est ainsi porté avec force et détermination.

La Communauté de Communes doit maintenant valider, clarifier et hiérarchiser les enjeux et objectifs proposés et s'inscrire résolument dans une dimension prospective, en respectant les finalités du développement durable.

Ainsi, lors de deux réunions publiques nous avons pu présenter notre vision actualisée du projet de développement durable communautaire aux habitants du territoire, aux équipes techniques des communes et du milieu associatif. Ces rencontres ont fortement privilégié les phases d'échanges entre les différents acteurs locaux. Par ailleurs, une enquête a été réalisée à l'occasion de ces réunions.

La constitution d'un futur « comité de suivi » du projet a fait l'objet d'un appel à candidature : à ce jour, quinze personnes se sont spontanément manifestées.

Après cette première phase de forte sensibilisation, il faut dans les prochains mois poursuivre la mise en place de ce projet en faisant le choix des actions à mettre en place sur le court, moyen et long terme, en associant les communes du territoire, en constituant le comité de suivi et en mettant en place les modalités d'évaluation du projet.

L'expérience montre que la réussite d'un Agenda 21 tient au respect d'éléments déterminants de la démarche, tels que décrits dans le cadre de référence national :

- la participation des acteurs du territoire dès l'amont du projet et tout au long de sa mise en oeuvre ;
- la transversalité des approches à travers le décloisonnement des cultures et des méthodes de travail ;
- l'organisation du pilotage en interne et à travers l'articulation des niveaux de territoires (subsidiarité) ;
- l'évaluation, qui doit être partagée, et pensée dès l'amont du projet ;
- le tout devant participer d'une stratégie d'amélioration continue, qui fixe des objectifs précis et mesurables à atteindre avec, pour point de mire, les finalités du développement durable.

Cette démarche peut apporter de nouvelles réponses à notre collectivité :

- par la réflexion sur une prospective locale d'un type nouveau intégrant les principes du développement durable,
- s'appuyant sur un débat public constant et une évaluation permanente,
- basée sur l'observation des besoins ainsi que sur l'information et la sensibilisation des acteurs locaux et de la population,
- permettant la mise en place de nouveaux modes de gouvernance territoriale, par la participation du plus grand nombre à toutes les étapes, pour que les acteurs et la population se l'approprient et y contribuent.

Le 16 février 2009, le Conseil Général de la Gironde a lancé un appel à projets, dont le règlement et les modalités sont annexés à la présente délibération, visant à soutenir les Agenda 21 infra-départementaux. Il s'agit d'accompagner des démarches volontaristes et qualitatives, revendiquant la mise en cohérence de l'action publique et participant aux grands projets départementaux, notamment concernant la citoyenneté, la solidarité, la cohésion territoriale, l'aménagement du territoire et la lutte contre le changement climatique. Cet appel à projets se clôt le 16 avril 2009.

Les objectifs sont :

- Inciter les collectivités locales à inscrire le développement durable dans les projets de territoire en soutenant l'émergence et l'animation d'Agenda 21 locaux
- Permettre une lisibilité et une articulation de l'action publique aux différents échelons territoriaux en cohérence avec le cadre de référence national des Agenda 21
- Favoriser l'émulation et le transfert d'expériences à travers le Conseil départemental des Agenda 21 locaux et par l'animation d'un Agenda 21 de réseau (Actions collectives).

## **5.2) Délibération proprement dite ( 11/03/09)**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire les mesures suivantes :

- Approuver le lancement d'un Agenda 21 local au sein de la Communauté de Communes du Créonnais, en concordance avec le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable.
- Approuver la candidature à « l'appel à projets pour le soutien à l'émergence et à l'animation d' Agenda 21 locaux » du Conseil Général de la Gironde.
- Approuver l'adhésion à la Charte Girondine pour un pacte social, citoyen et durable, préambule à toute convention et contractualisation avec le Conseil Général de la Gironde.
- Autoriser l' élu référent à participer au Conseil Départemental des Agenda 21 locaux ( CDA21).
- Autoriser le Chargé de Mission Agenda 21 à participer aux ateliers techniques et groupes de travail du CDA21 ( 2 jours ETP/mois).

***Les membres du Conseil Communautaire approuvent ces décisions à l'unanimité et mandatent le Président pour effectuer les modalités appropriées à cette démarche.***

## **6) Divers**

## **6.1 SYSDAU**

Monsieur le Président fait connaître que seule une des cinq communes du créonnais, a délibéré vis à vis d'une adhésion au Sysdau.

Monsieur le Président rappelle aussi que la Communauté de Communes du Créonnais a largement contribué par la présence d'élus aux ateliers territoriaux de préparation du futur SCOT.

## **6.2 Projet de loi HSPT« Hôpital Santé Territoires » Motion du Conseil Communautaire**

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier de la Fédération des Grands Vins de Bordeaux qui invite les élus sur la nécessité de saisir les parlementaires et attirer l'attention sur l'importance des enjeux pour la filière viticole girondine dans les débats relatifs au projet de loi HPST.

En effet une disposition du projet( l'article 24), qui vise l'interdiction des "open bars", prévoit l'interdiction totale des dégustations gratuites et des ventes au forfait.

La Fédération des Vins insiste sur le caractère disproportionné de cette mesure vis à vis de la filière viticole dans un contexte économique très difficile et au regard de l'importance de la dégustation dans l'acte d'achat du vin.

Il est demandé d'intervenir dès que possible auprès des députés et des sénateurs afin qu'ils défendent lors des débats au Parlement début mars, l'amendement présenté par le groupe viticole de l'Assemblée Nationale.

*Les membres du Conseil Communautaire partagent cette vision à l'unanimité et mandatent Monsieur le Président pour la saisine des parlementaires.*

## **6.3 SEMOCTOM**

Monsieur le Président rappelle que par un courrier du 24 février 2009, il a fait part de son souci de voir analysée l'évolution fonctionnelle, financière et prospective eu égard à l'inflation des coûts.

Le Président du SEMOCTOM en réponse du 24 mars 2009, fait état d'une augmentation globale pour la Communauté de Communes du Créonnais de 4,84% (avec des baisses pour Créon /Sadirac et des hausses substantielles sur d'autres communes Haux + 6.96 %, Loupes + 7.90% ...).

Monsieur le Président du SEMOCTOM ajoute que les moyens internes à son syndicat lui permettent d'être suffisamment garanti sur son analyse de la situation, sans recours à une expertise externe

## **6.4 CGT et Solidarité en Créonnais**

Monsieur le Président fait savoir que les conditions d'accueil de toute organisation (syndicale ou autre) dans les locaux d'associations subventionnées par la CCC , devront faire à l'avenir l'objet d'un examen attentif au regard des enjeux (etc...) ou conduire à une position de principe de la CCC.

## **6.5 Taxe de séjour**

Monsieur le Vice- Président en charge du tourisme fait connaître qu'un « collectif » s'oppose à l'instauration de la taxe de séjour.

Monsieur le Président suggère qu'une action pédagogique et d'échanges soit engagée sur le bien fondé de cette démarche.

## **6.6) Système d'Hébergement d'Urgence**

Monsieur Le Président rappelle que les conventions du CIAS avec les hébergeurs potentiels

(Hôtel Akena, Camping Bel Air) sont prêtes et devraient être signées sous peu.

Subsiste toutefois la nécessité de faire signer préalablement les conventions du CIAS avec les 14 CCAS afin de garantir le fonctionnement optimal du système.

#### **6.7) Préparation du contrat d'objectifs triennal entre le PAYS et le Conseil Régional**

Monsieur le Président rappelle toute la vigilance impérative au suivi des actions du Pays, au risque de perdre le bénéfice d'aides possibles venant du CR, LEADER....

Il s'avère en effet que d'autres CDC plus réactives, ont su s'inscrire sur des actions auxquelles la CCC aurait pu adhérer ; renseignements pris, il s'avère qu'il restera heureusement possible de rejoindre certaines actions proposées.

#### **6.7) Lettre ouverte du PAYS du Cœur de l'Entre Deux Mers**

L'appel à avis des conseils municipaux sur la lettre ouverte du Président du Pays, que le Président de la CCC a fait parvenir à chaque commune de la CCC pour positionnement, n'a suscité aucune réaction.

#### **6.8) Voirie Communautaire**

Monsieur le Président rappelle que la date limite de réception des délibérations des conseils municipaux pour le retrait de la compétence communautaire de la voirie est fixée au 19 avril 2009. Seules 2 communes n'ont pas encore statué.

#### **6.9) Portail Internet de la CCC et communication**

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication rappelle que la société Alienor a été retenue pour monter le Portail Internet Intercommunal. La première réunion de lancement a été fixée le premier avril 2009 avec pour objectif de disposer d'un site opérationnel en septembre.

Monsieur le Président fait connaître que le Mag n° 18 relatif au Développement Durable vient d'être édité. Il est distribué en séance aux délégués des communes.

Monsieur le Président fait enfin savoir qu'une commission adhoc décidera de l'attribution des 3 ordinateurs réformés.

Séance levée à 22h30